

Tong Tana

Mai 1999

Journal du Bruno-Manser-Fonds
forêt vierge – droits des autochtones – commerce du bois

Editorial

Le premier contact de Bruno Manser avec le peuple des Penan, dans l'État malaysien de Sarawak, date de 1984. Quinze ans déjà! Quinze années vécues intensément. Au début, Bruno voulait seulement se rapprocher des racines de l'humanité en allant chez les Penan: il cherchait à en savoir davantage sur un peuple au mode de vie encore largement traditionnel. C'est là qu'il a été amené, petit à petit, à jouer un rôle qu'il n'avait certainement pas imaginé et qu'il n'aurait sans doute pas souhaité non plus: il est devenu en quelque sorte le porte-parole d'un peuple menacé par les sociétés d'exploitation du bois et les paramilitaires. Bruno a passé six ans dans la forêt pluviale de Bornéo. Malgré de nombreuses privations et dans des situations pas toujours faciles (morsure de serpent, fuite devant les paramilitaires, etc.), il a réuni un immense savoir et d'inoubliables souvenirs. Le retour de Bruno en Suisse, en 1989, a soulevé un très grand intérêt dans les médias.

Au cours de ces dix dernières années, il a présenté un grand nombre d'exposés et suscité à la fois la réflexion et la tristesse chez d'innombrables concitoyens et politiciens, parfois par des actions peu conventionnelles, voire spectaculaires. La grève de la faim menée plusieurs semaines durant devant le

Palais fédéral à Berne (en 1993) est certainement encore dans toutes les mémoires. Qu'avons-nous obtenu ainsi? La réponse est claire: rien! La situation des Penan est plus mauvaise que jamais auparavant. Depuis 1985, près de 1000 indigènes ont été appréhendés, et quelques décès sont plus ou moins directement attribuables à leur résistance contre le déboisement.

La patience de Bruno arrive lentement mais sûrement à son terme. Ses méthodes ont pu déplaire à certains, mais l'engagement de Bruno pour la cause des Penan a toujours été total – il n'a jamais envisagé la moindre alternative.

Le texte suivant vous informe sur la situation actuelle au Sarawak. Lisez-le et soutenez nos efforts. Un grand merci à tous

Roger Graf

Sommaire

Editorial	1
Nouvelles de Sarawak (Malaysie)	2–8
Malaysie d'ouest	9–10
Amazonie	11
Afrique	12
Suisse: à quand la déclaration obligatoire pour le bois?	13–14
A propos du bois	15–16
Nouvelles du BMF	16



Bruno Manser décolle pour le vol sur Kuching. (photo: G.-B. Jaquier)

Sarawak (Malaysie)

Un autre regard – celui de Bruno Manser

bm – La raison de mon retour au Sarawak après tant d'années d'absence est simple: j'espérais pouvoir rencontrer le Ministre en chef Taib Mahmud et je souhaitais que ce dernier réponde à la demande des Penan qui sont en train de périr à cause de l'industrie du déboisement. Les Penans demandent depuis des années à Taib Mahmud de retirer les licences concernant la coupe de bois sur leurs terres et de protéger ainsi leur forêt primaire. Toutes mes tentatives d'entrer en contact avec Taib Mahmud par des voies légales – que ce soit directement par l'entremise des ambassades malaysiennes ou par des offres de collaboration – ont été vaines jusqu'à ce jour. Ma visite annoncée de l'année passée m'a été refusée à Singapour alors que j'avais l'intention d'amener un capital de départ de 10'000 dollars US en vue de la création d'une clinique dentaire mobile pour soigner les Penan. Cet argent a été versé sur un compte de la MayBank à Singapour et est désormais à la disposition du Ministre en chef, si celui-ci souhaite réaliser le projet.

C'est lors de la célébration de Hari Raya Haji, jour religieux où les Musulmans se souviennent que tous les hommes sont égaux aux yeux d'Allah, qu'ils doivent faire le bien et qu'ils devraient partager leurs richesses avec les pauvres, que je suis retourné au Sarawak. Un ami musulman m'a enseigné les bienfaits de l'islam et m'a amené à inscrire le message «Eid Mubarak» sur le parapente à hélice, message destiné à saluer la population du Sarawak et de Malaisie.

Le vol en paramoteur m'a permis de jouir d'une vue imprenable sur la magnifique mosquée, sur les bâtiments gouvernementaux ainsi que sur la pittoresque ville de Kuching. Après un premier décollage raté, au cours duquel une hélice s'est brisée, le colonel Basir de Kuala Lumpur nous a prêté un moteur de remplacement afin que nous puissions faire notre action. (Colonel Basir, merci infiniment et veuillez m'excuser de ne pas avoir pu vous donner toutes les informations nécessaires concernant le vol!)

Ayant atterri à côté de la résidence de Taib Mahmud, j'ai eu l'occasion d'embrasser Maleng, mon meilleur ami penan que je n'avais plus revu depuis 9 ans. Il avait perdu une jambe lors d'un accident survenu précédemment et se déplaçait à l'aide de béquilles.

Avant même que nous ayons pu nous rendre ensemble devant l'entrée de la résidence, où devaient nous attendre la presse et une délégation de 10 Penan, pour y rencontrer le Ministre en chef nous avons été poussés dans une voiture et immédiatement conduits à l'aéroport de Kuching. Monsieur Michael Ong a alors réparé la prothèse de la jambe de Maleng – merci infiniment!

L'autorité d'immigration nous a mis un bureau à disposition où nous avons pu enregistrer un message sonore destiné à Taib Mahmud. Mon ami Maleng m'a ensuite accompagné en chaise roulante jusqu'à la porte où je devais embarquer sur un avion de la Malaysian Airline. James Ritchie avait organisé le vol pour Kuala Lumpur en première classe et j'ai été des mieux servi par une belle hôtesse de l'air malaise. A Kuala Lumpur on m'a directement conduit au quartier général de l'autorité d'immigration et on m'a emprisonné.

J'ai été le seul invité de la grande cellule les deux jours suivants de ma détention, les centaines de cafards non compris. Je me suis senti à l'aise comme dans une grande famille en compagnie d'employés au visage souriant qui m'apportaient de bons repas, des brosses à dents et qui m'ont donné la possibilité d'exercer le malais. On m'a prié de jouer de l'harmonica et on a tout spécialement bien aimé mon agneau «Gümperli» tricoté en laine que j'aurais personnellement souhaité offrir en cadeau à Taib Mahmud.

Vingt bodyguards amicaux m'ont finalement accompagné vers mon refolement en direction de la Suisse.

J'aimerais tout d'abord remercier les employés des services d'immigration du Sarawak et de Malaisie à Kuching et Kuala Lumpur ils sont traités correctement qu'eu à mon égard lors de mon emprisonnement. Leur amabilité est exemplaire!

Conclusion: on m'a assuré que Taib Mahmud était un homme bienveillant. En prenant une sage décision, c'est à lui seul que revient la possibilité de procurer de la joie à lui-même, au Sarawak, à la Malaisie, même au monde entier: celle de protéger le dernier des territoires de forêt tropicale appartenant aux Penan.

Bruno Manser

La SAMLING Co. a reçu du ministre en chef du Sarawak un cadeau extrêmement généreux: des concessions pour l'exploitation d'un tiers environ des forêts de l'état.

Usage de la force contre des Penan pacifiques

Le procès de quatre Penan arrêtés en mars 1997 devait se dérouler le 10 mars 1999. Sans justification, il a été ajourné au dernier moment. L'un des inculpés, Hennison Bujang de Long Benali, raconte:

Ce jour-là, nous étions plus de 70 Penan réunis sur les rives du fleuve Segita pour discuter avec la Samling Company de l'avenir de notre forêt. Il y avait là les chefs de Long Benali, Long Sait, Long Sepatai et Long Kerong, ainsi que des délégués de Long Lamai, Baa Lai, Long Kerameu et Tutoh. Soudain, des employés de la Samling Co. arrivèrent, accompagnés de policiers pointant leur arme dans notre direction.

Je déclarai: «Votre réaction est inappropriée: nous ne sommes pas en guerre. Nous sommes venus avec des femmes et des enfants pour une discussion pacifique.» Me prenant à la gorge, le chef de la police me dit: «Ce n'est pas le moment de discuter.» Puis il donna l'ordre d'arrêter tous les Penan présents. «Rekrek», les policiers levèrent le cran de sûreté de leur arme. Aussitôt, hommes, femmes et enfants se mirent à fuir, et quelques-uns se blessèrent dans leur précipitation. Mon oncle fut jeté à terre, sa sarbacane et son carquois brisés. Un policier le roua de coups de pied et le visage de mon oncle se couvrit de sang. Le même sort me fut réservé, tandis que mes lunettes étaient arrachées et piétinées. Avec trois autres Penan, je fus traîné jusqu'à la voi-

ture et menotté à la barre du pare-chocs. Je reçus des coups de poing dans le ventre. «Nous te connaissons: tu incites les gens à ériger des barricades et tu critiques le gouvernement!» Une arme pointée sur le front, je m'attendais à la détonation. Il était 16 heures.

Toujours tenu en joue, je fus emmené avec les trois autres Penan sur une route cahoteuse en direction de la vallée. Plusieurs fois, les policiers s'arrêtèrent pour me gifler, me boxer et m'arracher les cheveux, jusqu'à ce que je tombe. Vers minuit, nous atteignîmes Miri et y fûmes incarcérés. Un peu plus tard, les policiers nous sortirent de notre cellule pour nous battre à nouveau. Lorsque l'un d'entre nous tomba et que je voulus lui prêter secours, je reçus un méchant coup de pied et un coup de karaté sur la nuque. Mon visage manqua heurter le mur sans que je puisse me protéger, ayant les mains liées. On me traîna par les cheveux au haut de l'escalier. «C'est plaisant, non?» Puis on me photographia: «Désormais, tu seras connu partout!» me lança un policier en me plantant un doigt dans l'estomac.

Le jour suivant, nous fûmes interrogés et accusés du vol d'une tronçonneuse et de l'incendie d'un bulldozer. Nous clamâmes notre innocence. Puis nous fûmes transférés à Marudi. Toujours menottés, nous fûmes jetés à terre. Cette nuit-là, nous avons dû dormir sans chemise ni couverture sur le sol bétonné de la cellule. Je partageai ma maigre ration de nouilles trop salées et le café amer avec un co-détenu plus âgé, dont j'avais pitié.

Chaque jour, j'étais interrogé à deux ou trois reprises, et à chaque fois, je me déclarais innocent. Déjà le troisième jour, l'envie de manger m'avait passé. Affaibli, je commençai à souffrir de maux de ventre au neuvième jour. Je demandai à voir un médecin –



photo: BMF, mars 1999

on me répondit que j'étais un simulateur. Lorsque je voulus boire à un robinet du corridor, on m'en empêcha.

Nos proches nous cherchèrent sans succès à Miri, et personne ne les informa que nous étions à Marudi. C'est alors que je reçus la visite d'un membre d'une organisation malaysienne de protection de l'environnement, la Sahabat Alam Malaysia (SAM), qui me confia: «Tu n'as pas bonne mine, tu devrais être hospitalisé!» Deux policiers me conduisirent chez le docteur Pengiran, dont j'avais suivi un cours sur l'emploi des médicaments. «Qu'est-ce que tu fais ici?» me demanda-t-il. Puis il parla à ces policiers qui s'étaient montrés brutaux et leur dit qu'il me connaissait et que je n'étais pas un mauvais homme.

Relâchés, nous devions nous présenter au tribunal huit mois plus tard. A Marudi, on nous avertit seulement que la séance était reportée au 10 mars 1999. Mais personne ne s'occupa de nous et ne voulut nous rembourser le coût du voyage et les autres frais.

J'ai participé à beaucoup de manifestations, mais c'était toujours pour discuter pacifiquement avec des employés ou des responsables de la compagnie du bois, ou encore avec des représentants du gouvernement.

La SAMLING Co. enfreint un droit de l'homme élémentaire: Le droit à l'eau potable

Avec ses 96 familles (environ 450 personnes), Long Lamai est le plus grand village penan de la région de Baram. Il y a quelques années, le gouvernement a offert aux Penan sédentarisés les conduites nécessaires à leur alimentation en eau. Ils ont installé eux-mêmes la prise d'eau sur le cours de la rivière Python. Quand la Samling Company est arrivée, les Penan ont voulu résister. En retenant trois policiers, ils ont empêché le jet de bombes lacrymogènes. Alors la compagnie d'exploitation a détruit les installations de ces Penan, et depuis lors, les 96 familles doivent boire de l'eau impure (toutes les eaux de la région ont été souillées par les exploitants).

La faune sauvage, victime des incendies

Au cours de la sécheresse qui a régné en 1998, un incendie a éclaté au «Logging Camp», près du fleuve Metepah. En s'étendant vers l'est, il a touché la moitié du territoire penan de Long Lamai, ainsi que certains secteurs de Long Banga, territoire des

Kenyah/Saben. Beaucoup d'animaux sauvages ont péri à cette occasion: chevreuils, cerfs, pangolins, martres, écureuils, macaques, oiseaux et serpents. Du fleuve montait une forte odeur de poissons morts.

Penan pressés

La GTZ (agence allemande pour la coopération technique), conjointement avec Samling Co. et le département forestier de Sarawak presse les Penan d'ouvrir leur forêt à l'exploitation commerciale

A plusieurs reprises, des représentants de la GTZ sont venus nous demander de signer un contrat. Henry Chan nous déclara: «Une partie de votre forêt ira au gouvernement, une partie à la compagnie et une partie sera pour vous.» Mais nous ne sommes pas prêts à partager notre territoire. Ces étrangers qui viennent des plaines n'ont qu'à réaliser leur projet chez eux, sur leur propre territoire. «Si votre projet est vraiment aussi bon que vous le prétendez, exécutez-le là où les gens l'acceptent. Allez dans les régions déjà en exploitation, à Apo/Tutoh, et nous verrons le résultat de nos propres yeux». On nous répondit: «Là-bas, il n'y a plus assez d'arbres à abattre». Et nous rétorquâmes: «Ce n'est pas notre problème».

Finalement, les Penan de Long Mubui ont accordé le droit d'exploiter leur forêt en échange d'une nouvelle longue maison, et le chef de Long Beruang a également cédé, moyennant compensation financière.

Sources: Long Benali / Long Kuren / Baa Lai, février 1999

Bûcherons et braconniers

Le braconnage par des employés de plusieurs compagnies d'exploitation du bois (Samling, WTK, LLT, Ravenscourt) se poursuit. Ceux de la WTK ont pratiqué la pêche électrique dans les gorges du Patah, pas loin de l'embouchure (Magoh), et en ont ramené quatre grands sacs pleins de poissons. Ils n'ont pris que les plus gros; les autres (jusqu'à la grosseur d'un bras) ont été emportés par le courant.

Des employés de la Samling ont tiré sur des sangliers depuis leur voiture, mais n'ont pas récupéré leurs victimes, le terrain étant trop escarpé. Dans la région d'Ulu Baram/Ulu Limbang, seuls les indigènes ont le droit de chasser, le gouvernement ayant décidé en 1987 de sauvegarder leurs ressources alimentaires.

Datuk Yaw Teck Seng and Yaw Chee Ming
Samling Strategic Corporation Sdn Bhd
Wisma Samling, Lot 296
Jalan Temengong Datuk Oyong
Lawa Yau, P.O. Box 368
98007 Miri, Sarawak/Malaysia
Fax: 0060 85 412 821

Cette lettre a été signée, lors de la rencontre du Forest Movement Europe, par 26 d'Organisations Non Gouvernementales provenant du monde entier. S'il vous plaît, joignez-vous à cette action et écrivez aux responsables de la société de déforestation Samling. Merci!

Samling Group of Companies : Stop Human Rights Violations!

Monsieur Datuk Yaw Teck Seng; Monsieur Yaw Chee Ming,

Les organisations signataires qui ont participé à la rencontre du Forest Mouvement Europe, qui s'est déroulée le 19 avril à Munich (Allemagne) vous demandent, en tant que propriétaires du Groupe Samling, les choses suivantes:

- Arrêter immédiatement les constructions de routes et l'exploitation du bois à Ulu Limbang et autour d'Ulu Baram/Sarawak. Dans cette région, les Penan possèdent des droits territoriaux traditionnels; ils réclament cette cessation d'activité depuis de nombreuses années.
- Cesser les intrusions dans de nouvelles régions de forêts tropicales et la déforestation des dernières forêts primaires restantes.
- Reconvertir en exploitation durable toutes les autres régions en collaboration et avec l'accord des populations autochtones et locales.
- Transformer le projet FOMISS en une région de forêts secondaires et reconnaître les droits territoriaux de la population indigène vivant dans la concession, qui est actuellement prévue pour le projet FOMISS.
- La transformation du projet FOMISS et la mise en application immédiate des points cités plus haut seraient considérés comme un progrès du Groupe Samling dans ses efforts faits pour une exploitation durable de la forêt, dans les territoires concernés.

La mise en pratique immédiate des revendications citées plus haut est décisive pour l'accès, aux marchés de nos pays, des produits en bois de Samling.

Nous sommes impatients d'obtenir une réponse rapide de votre part.



«Minage de bois»: la Ravenscourt Co (licence 0294) – une filiale du géant Samling – construit de nouvelles routes près du fleuve Tabun dans le but de piller les dernières forêts vierges. Effet d'une érosion accrue, la pollution des eaux réduit les populations de poissons et empêche les Penan de préparer le sagou (leur nourriture de base), préparation pour laquelle ils ont besoin d'eau claire. A l'arrière plan le Batu Lawi.



Le chef des nomades de la région d'Ulu Limbang déclare: «Jusqu'à ce jour, nous n'avons été respecté ni par les entreprises de déboisement ni par le gouvernement. Nous attendons du Ministre en chef qu'il agisse comme un vrai père à notre égard. Nous lui demandons de retirer les concessions de déboisement et de protéger ce qui reste de notre forêt vierge afin que nous puissions continuer de vivre en tant que Penan dans la forêt.»
photo: BMF 1998



photo: BMF, Juillet 1998

Des compensations financières pour les Penan

rg – L'organisation malaysienne de protection de l'environnement «Sahabat Alam Malaysia» (SAM) communique que le 12 janvier 1999, les Penan de Long Sayan et de Long Belok ont coupé – au moyen de barricades élevées en différents points stratégiques – les routes forestières de la firme Lajung Lumber Sdn. Bhd., parce qu'elle ne respectait pas les dispositions contenues dans un contrat conclu avec les Penan: elle a déboisé des zones protégées par contrat et n'a pas payé les sommes compensatoires, pourtant fixées par écrit. Les deux parties ont été convoquées le 28 janvier 1999 par l'administrateur du district de Marudi. De manière tout à fait inattendue, le «District Officer» s'est prononcé en faveur des Penan et pour le respect de leurs droits. La firme doit leur verser toutes les compensations financières dues pour le bois qu'elle a abattu depuis janvier 1998 et elle s'engage à retirer tous ses engins et véhicules motorisés des zones de protection. De plus, elle est condamnée à livrer aux Penan tous les matériaux de construction nécessaires à l'édification d'une nouvelle «longue maison».

Impressum

Tong Tana

Journal du Bruno-Manser-Fonds (BMF)
Association pour les peuples de la forêt pluviale
Heuberg 25, CH-4051 Bâle, Suisse
Téléphone 061/261 94 74
Téléfax 061/261 94 73
E-Mail: bmf@bmfonds.links.ch
Internet: www.bmf.ch
Rédaction: Roger Graf
Auteurs: Bruno Manser (bm), Roger Graf (rg), Urs
Chrétien (uc), John Künzli (jk)
Photos: Bruno Manser, Roger Graf, Markus Frei, Zoo
Zürich, BMF
Traductions: Robert Gogel, Charlotte Bélet, Marie-
Anne Dodd (français), Barbara Jäckli Sarah Gwilym
(anglais), Roger Graf, John Künzli (allemand)

Tirage: 6200 (4000 en allemand, 1500 en français et
700 en anglais)

Paraît trois fois par années

Composition et impression: Gremp AG, Bâle

Et n'oubliez pas:

Nous avons un urgent besoin de votre soutien financier. Merci de tout cœur!

Pour les dons: Suisse:

La Post Suisse, Bâle CCP n° 40-5899-8

Coop-Bank, CH-4002 Bâle, compte

421329.29.00.00-5

France: La Poste, Strasbourg, CCP n° 2.604.59T

Allemagne: Deutsche Bank, Lörrach (BLZ 683 700 34)
compte 1678556

Des Iban manifestent contre le bûcheronnage et les grandes plantations

rg – Le 19 février 1999, quatre Iban – dont trois femmes – ont été appréhendés devant les barricades d’Ulu Sungai Selangau. Ils sont détenus dans un établissement appelé Mukah Central Police Station. Devant la maison d’arrêt, le lendemain, l’époux de l’une de ces femmes a également été arrêté, avant d’être relâché en échange d’une caution. Les Iban protestent contre l’une des plus puissantes sociétés d’exploitation malaysienne, la Rimbulan Hijau Sdn. Bhd. Ce géant du bois possède de nombreuses concessions: 8000 km² au Sarawak, 20’000 km² en Papouasie – Nouvelle-Guinée, 1146 km² au Cameroun, 540 km² au Brésil, 3050 km² en Russie et plusieurs autres, de superficie inconnue, en Nouvelle-Zélande, en Guinée équatoriale, au Gabon et à Vanuatu.

Les Iban de Rumah Subing (région d’Ulu Krian Saratok) ont déposé une plainte contre la société Aliran Berseri Sdn. Bhd. (détentriche de licences) et la firme RSB Logging Sdn. Bhd. (société d’exploitation), ainsi que contre la Direction des forêts du Sarawak. Les Iban sont installés à Ulu Krian Saratok depuis 1850 et sont en mesure de le prouver (par des tombes et des traces d’activités agricoles, de cueillette et de chasse). Ces preuves sont indispen-

sables pour l’obtention de titres de propriété légaux (terrains relevant du droit coutumier «Native Customary Rights» ou NCR). L’organisation non gouvernementale malaysienne «Borneo Resources Institute / BRIMAS» a défini sur la carte nationale le périmètre du territoire des Iban. Ce document sera d’une grande utilité lors des futurs procès impliquant des Iban.

Selon la SAM, des Iban de Selangau (district de Mukau) ont manifesté contre la firme Ladang Hijau (Sarawak) Sdn. Bhd. le 2 février 1999. Cette société a l’intention d’installer une plantation de palmiers oléagineux sur un territoire NCR. Les Iban ont d’abord demandé aux bûcherons de renoncer à opérer les coupes rases correspondantes. Ils ont aussi dressé des calicots, écrit à l’entreprise et adressé une pétition à divers ministres du Sarawak. Ils ont en outre dénoncé ces agissements à la police de Sibiu, sans que celle-ci agisse contre la firme. Les Iban menacent maintenant de recourir à des moyens de protestation plus vigoureux (par ex. à des barricades).

D’autres Iban (de Rumah Riggie, Sungai Nat, Teru et Tinjar) sont opposés à la Nation Mark Sdn. Bhd., une société exploitant des plantations industrielles. Pour les débats judiciaires en cours à Miri, la BRIMAS a également préparé une carte des zones NCR..



Plantation de palmiers oléagineux à Riau, Sumatra

photo: Bruno Manser

Barrage de Bakun: déjà 3000 personnes déplacées

rg – Après trois ans d'incertitudes dues à des problèmes de financement, le projet a repris son allure de croisière: en septembre et novembre 1998, plus de 3000 autochtones (Ukit, Kayan et Kenyah) ont été délogés contre leur gré dans la région de Bakun. Dans le cadre de l'opération «Exodus», ils ont été installés dans deux nouveaux villages baptisés Sungai Asap et Sungai Koyan. Quelques familles, demeurées sur place, se verront retenir 70% de la compensation financière promise jusqu'à ce qu'elles se décident à déménager à leur tour à Sungai Asap/Koyan. Le programme d'évacuation prévoit au total le déplacement de 9500 habitants de 16 villages.

De nombreux problèmes attendent ces gens à leur nouveau domicile. Dans les longues maisons construites pour eux, ils devront payer env. 18'000 francs suisses

(13'000 dollars US) pour une pièce d'habitation et une cuisine. Or, la compensation financière allouée à une famille ne se monte qu'à 8000 francs environ. Cinq ans après avoir emménagé, ils doivent commencer à rembourser le reste de leur dette (10'000 francs à payer en 25 ans).

Dans les nouveaux villages, de nombreuses critiques sont émises sur les maisons, qui seraient construites en bois tendre et mal charpentées et dont les pièces seraient beaucoup trop exiguës par rapport aux logements précédents. Situés en zone marécageuse, les potagers promis (3 ares par famille) ne conviennent pas à la culture. Quant aux places de travail proposées par le gouvernement (une plantation de palmiers oléagineux), elles ne peuvent être atteintes qu'en «Land rover» après une heure de route. Enfin, le coût de la vie est très élevé: un kilo de sucre se paie 3,5 ringgits (2 ringgits dans la cité voisine de Belaga).



Même les droits de pêche ne devraient plus être administrés collectivement
(photo: Bruno Manser)



Carte: L'île de Bornéo avec la position du barrage de Bakun

Le sens communautaire qui prédominait autrefois parmi ces gens tombe dans l'oubli, au point qu'ils viennent de demander une délimitation des droits de pêche le long de la rivière et la mise à l'amende des contrevenants. Déjà, la consommation d'alcool et les jeux d'argent illégaux se sont répandus dans les deux villages.

Creusée par la firme sud-coréenne Dong Ah, la galerie de déviation des eaux du fleuve est maintenant terminée. Le management de l'ensemble du projet sera dorénavant assuré par la société malaysienne de télécommunications Telecom Nasional Berhad (TNB). Selon la presse locale, l'ambassadeur du Canada en Malaisie aurait laissé entendre que des sociétés canadiennes seraient prêtes à jouer un rôle important dans la construction et l'exploitation de ces installations devisées à 13,6 milliards de ringgits.

Malaysie d'ouest

La forêt d'Ulu Belum menacée par une concession

rg – La forêt d'Ulu Belum est située dans l'état de Perak (Malaysie occidentale), le long de la frontière thaïlandaise. Pendant de longues années, la guérilla communiste y a pratiquement empêché toute exploitation du bois. En 1993 et 1994, la «Malaysian Nature Society» a lancé des expéditions scientifiques sur les rives du fleuve Sungai Halong. Plusieurs espèces de plantes et d'insectes ont ainsi été décrites pour la première fois. Dans la forêt d'Ulu Belum vivent encore des représentants de deux espèces très rares, le tigre indonésien et le rhinocéros de Sumatra. De ce dernier, selon de récentes estimations, il subsiste moins de 500 individus en liberté de par le monde. Quelques rhinocéros – leur nombre est inconnu – survivent dans la forêt d'Ulu Belum, où leurs traces seraient encore fréquentes.

Selon l'«International Rhino Foundation», une société d'exploitation du bois, la Cenderla Sdn. Bhd. aurait obtenu du gouvernement de l'Etat de Perak une licence pour l'exploitation de plus de 2000 hectares de forêt dans cette région. Nous vous invitons donc à envoyer une carte de protestation au ministre en chef de Perak pour lui demander le retrait de cette licence et la mise en réserve de la forêt d'Ulu Belum. Adresse: YAB Tan Sri Ramli Ngah Talib, Menteri Besar Perak, Pejabat Menteri Besar, Ipoh, Perak, Malaysia.

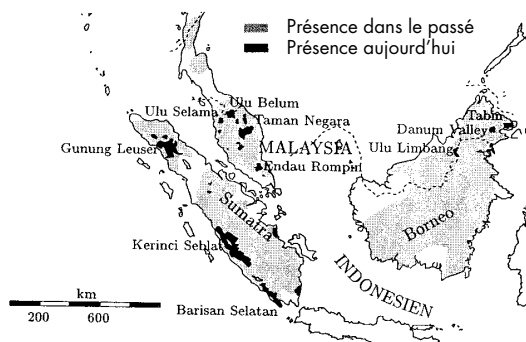
Bois tropicaux: la fin du boycott?

rg – Dans son édition du 21 janvier 1999, le «New Straits Times» écrit que le Ministère de l'économie a nommé le directeur général du futur Conseil national de certification du

bois en la personne du vice-directeur de la Fédération malaysienne des industries du bois, Chew Lye Teng. Il s'agit d'une décision importante, poursuit le journal, l'ITTO («International Tropical Timber Trade Organization») ayant demandé à la Malaisie de produire, dès l'an 2000, du bois tropical selon les critères de l'exploitation durable. Les huit autres membres du Conseil devraient être nommés très prochainement, et parmi eux un ou plusieurs représentants d'organisations non gouvernementales.

Le Conseil national de certification du bois sera chargé de la planification et il procédera aux certifications conformément aux directives de l'ITTO. Très optimiste, le «New Straits Times» écrit encore que cela mettra fin au boycott du bois malaysien, car après l'an 2000, des pays tels que l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et les USA accepteront le bois tropical produit selon les directives de l'ITTO.

Au début, poursuit le journal, les critiques des organisations occidentales de protection de l'environnement se sont focalisées sur les gouvernements, tandis que maintenant, la pression s'exerce sur l'industrie du bois. La Malaisie ne ménage pas ses efforts pour que le bois tropical malaysien soit reconnu «de production durable» au plan international. Elle remplirait déjà 70% des exigences liées à cette forme de production. L'article ne précise pas de quels critères il s'agit. Néanmoins, Datuk Zul Mukhsahr Mohammed Shaari, directeur du Département forestier, concède que des efforts restent à consentir dans certains domaines, spécialement en ce qui concerne les directives de protection de l'environnement s'appliquant aux coupes de bois...



Carte de la répartition du rhinocéros de Sumatra en Asie sud-ouest.



Rhinocéros de Sumatra dans le jardin zoologique de Melakka. (photo: Markus Frei)



Photo: Genting-Highlands dans l'Etat de Perak. (photo Roger Graf)

La forêt protégée au-dessus de 1000 mètres d'altitude

rg – Le 25 janvier 1999, Datuk Zul Mukhsahr Mohammed Shaari a annoncé que toutes les forêts de Malaisie occidentale situées au-dessus de 1000 mètres d'altitude vont être placées sous protection. L'exploitation commerciale du bois n'y sera plus autorisée. Précédemment, certains états (Perak, Kelantan, Johor) autorisaient les coupes de bois jusqu'à 1500, voire 2000 mètres d'altitude. Dans une étape ultérieure, il est en outre prévu d'étendre la protection à des forêts particulièrement escarpées, à des surfaces boisées proches des agglomérations (vouées au délabrement), et à des zones sourcières assurant l'alimentation en eau potable. En Malaisie occidentale, la forêt couvre officiellement 47'000 km² (35% de la superficie totale). L'exploitation forestière est actuellement autorisée sur 40% de la surface forestière, le reste étant sous protection.

L'hévéa ne suffit plus

rg – Selon «Wald und Holz» (5 février 1999), le bois d'hévéa malaysien ne suffit plus à la demande. Depuis 1990, l'exportation de meubles malaysiens a décuplé. Le bois d'hévéa utilisé pour la fabrication de ces meubles est fourni par de gigantesques plantations, réparties dans l'ensemble du pays. A une demande intérieure déjà forte s'ajoute une demande croissante provenant de la Ré-

publique populaire de Chine. Pour y faire face, la Malaisie recourt maintenant à du bois de hêtre. Les premières importations de bois de hêtre européen ont déjà eu lieu.

La Malaisie auparavant le plus grand exportateur des bois tropicaux du monde

rg – Les importations de bois, surtout de bois tropicaux, vers le Japon et la Corée du Sud ont considérablement baissé (jusqu'à 50%) en 1998 par rapport à 1997. Le secrétariat de l'ITTO (International Tropical Timber Trade Organization) estime que la cause réside dans la crise économique asiatique. La production de bois rond (trunks entiers) a reculé de 5% dans les pays tropicaux, les exportations vers le reste du monde de 26% (11,7 millions de m³ en 1998), dont plus de la moitié était du bois malaysien (6 millions de m³ en 1998 contre 6,6 millions de m³ en 1997). Pour sa part, la Papouasie Nouvelle-Guinée a vu ses exportations diminuer de moitié environ. Le prix de vente du bois tropical du Sud-Est asiatique a chuté de 30 à 35%. Ainsi, un mètre cube de bois de méranti de Malaisie ou de Papouasie Nouvelle-Guinée se négocie encore à près de 140 dollars US, contre 205 dollars US au début de 1997. Quant au prix du bois tropical africain, il a baissé de 10 à 15% par rapport à celui de 1997.

(Chiffres communiqués par le secrétariat de l'ITTO, Yokohama)

Amazonie



Garimpo dans la forêt pluviale brésilienne. (photo Roger Graf)

La maladie de Minamata dans la forêt amazonienne

rg – Près de 1500 habitants de Minamata (Japon) ont été victimes de graves troubles neurologiques dans les années 1950. Contaminés par la consommation de poissons toxiques, beaucoup sont décédés. La substance responsable de ce drame, le mercure méthylique, provenait d'une usine métallurgique rejetant ses eaux usées dans la mer. De nombreux enfants sont nés avec des malformations, et des survivants souffrent aujourd'hui encore de tremblements incontrôlables, de faiblesse musculaire, de cécité ou de troubles de la personnalité.

Le «Tages Anzeiger» du 12 février 1999 nous apprend que plusieurs dizaines de cas de maladie de Minamata ont été diagnostiqués dans le bassin de l'Amazonie. Les chercheurs d'or brésiliens utilisent chaque année 250 tonnes de mercure pour le lessivage de l'or des «garimpos» (mines de la forêt amazo-

nienne). Ce mercure aboutit dans les cours d'eau et dans la chaîne alimentaire de l'écosystème fluvial. Les scientifiques recommandent maintenant de renoncer à la consommation de poissons carnivores.

La déforestation se poursuit au Brésil

rg – Selon l'institut brésilien Inpe, le rythme de déboisement dans le bassin de l'Amazonie a augmenté de 27% en 1998 par rapport à 1997, alors qu'il avait baissé l'année précédente. En 1998, 16'838 km² de forêt tropicale ont été détruits, ce qui représente plus du tiers de la superficie de la Suisse. Depuis 1972, la forêt brésilienne a perdu 530'000 km² (France: 549'000 km²). Selon cet institut, la cause principale réside dans la création de nouveaux domaines agricoles, encouragés par la réforme agraire. Les sept grandes nations industrielles se sont engagées en 1998 à verser 250 millions de dollars US pour les projets de conservation de la forêt amazonienne. Cette aide suffira-t-elle à freiner la déforestation?

Colons le long de la route Transamazônica au Brésil (photo Roger Graf)



Afrique

Le sida, un cadeau des braconniers?

rg – Le virus HIV-1, qui peut provoquer la maladie immunodéficitaire appelée SIDA, provient d'une variété de chimpanzé (*Pan troglodytes troglodytes*): c'est ce qu'a démontré une équipe de chercheurs américains. A l'origine de la dissémination du virus, il y a très probablement le goût de beaucoup d'Africains pour la «viande de brousse» et pour la viande de chimpanzé en particulier. Selon le périodique «Nature», le commerce de viande d'animaux sauvages a pris des proportions quasi industrielles en Afrique occidentale et centrale. Or, des agents pathogènes de ces animaux, transmis par le sang ou d'autres substances corporelles au moment de l'abattage et du dépeçage du gibier, peuvent déclencher des maladies chez l'homme.

Les chimpanzés – mais aussi les gorilles – sont très menacés par les braconniers. Chaque année, plusieurs milliers de chimpanzés (sur les quelque 150'000 encore en liberté) passent ainsi de vie à trépas. Même sélectif, le bûcheronnage commercial porte atteinte à l'habitat des grands singes et favorise la chasse illégale en facilitant, par de nouvelles pistes, l'accès aux forêts encore riches en animaux sauvages. Souvent, le transport de la viande vers les marchés des grandes villes est effectué par les véhicules des sociétés d'exploitation du bois.

L'UE finance la construction de routes dans la forêt camerounaise

rg – La pression sur la forêt pluviale du Cameroun s'est fortement accentuée au cours des dernières années. Même la Suisse importe la plus grande partie de son bois tropical du Cameroun et du Gabon. Presque toutes les forêts accessibles par des routes sont aux mains de sociétés concessionnaires. La construction de routes est donc un facteur déterminant de destruction des forêts. Même si elles sont vitales pour la vente des biens agricoles – par ex. du café et du cacao – les routes ont aussi suscité des oppositions de la population locale dans les régions où des déforestations à grande échelle sont en cours.

En 1996, l'Union Européenne (UE) a financé la construction d'une artère de 52 kilomètres entre Abong Mbang et Lomie. Ouverte toute l'année, elle doit promouvoir la culture du caféier et du cacaoyer. Mais elle longe la

réserve naturelle de Dja (5200 km²), reconnue Site du Patrimoine mondial par l'UNESCO. Avec ses grands troupeaux d'éléphants, ses gorilles de plaine et ses chimpanzés, cette réserve est l'une des plus importantes de toute l'Afrique. Sa proximité a incité la Banque africaine pour le développement à refuser le financement de cette route en 1992 déjà, de peur qu'elle n'accroisse la déforestation et le braconnage, et qu'elle n'entraîne des effets négatifs sur les pygmées Baka. A l'époque, même la Banque mondiale a parlé d'une «route des bûcherons». Sans demander la moindre étude d'impact et sans consulter la population locale, l'UE a décidé de financer cette route. Elle ne s'est même pas inquiétée des conséquences possibles sur un autre projet qu'elle soutient dans la région, celui de la réserve naturelle de Dja.

Depuis la construction de cette route, neuf nouvelles concessions forestières ont été octroyées dans les environs et le braconnage a dramatiquement augmenté dans la réserve. L'UE prévoit maintenant de financer d'autres routes (à hauteur de 55 millions d'euros), qui menaceraient en particulier le parc national de Korup et la réserve de Koupe.

N'hésitez pas à envoyer une carte postale à l'UE pour lui demander de ne plus financer de routes dans la forêt pluviale, spécialement au Cameroun.

Adresse: Mr. Joao de Deus Pinheiro, Commissioner for Development Cooperation, The European Commission, Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.



Chimpanzé d'Afrique occidentale
(*Pan troglodytes verus*) (photo Zoo Zürich)

Suisse:

A quand la déclaration obligatoire pour le bois?

uc – Normalement, le bois est une matière première écologique, nettement mieux classée dans les écobilans que les matières plastiques, l'aluminium, le béton et l'acier. Il constitue en outre un agent énergétique neutre pour l'environnement, en ce qui concerne le CO². Mais si, pour produire du bois, il faut raser des massifs forestiers, remplacer les forêts vierges par des plantations et priver les peuples indigènes de leur habitat traditionnel, il ne peut plus être question d'une matière première écologique. De plus, les longs transports aggravent encore l'écobilan du bois. L'obligation de déclarer l'essence et la provenance ne peut que contribuer à préserver – voire à améliorer – la bonne réputation de cette matière première.

Durable et indigène

92% des personnes interrogées lors d'un sondage réalisé en 1998 pour l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), estiment que le bois tropical ne devrait être importé en Suisse que s'il est produit selon les critères de l'exploitation durable. A cette occasion, une nette majorité (77%) s'est dite prête à accorder la préférence au bois indigène, même s'il faut le payer plus cher que le bois importé. Mais comment mettre cette intention en pratique quand les informations les plus élémentaires manquent dans les magasins? Or, la population souhaite ce genre d'indication: les résultats d'un sondage d'opinion communiqués en janvier 1994 par l'institut LINK révèlent que 81,5% des personnes consultées se prononcent en faveur d'une déclaration obligatoire pour les produits en bois.

Lors de l'achat de bois «indigène», les consommateurs partent souvent de l'idée que ce bois provient de Suisse ou de pays limitrophes. En réalité, de grandes quantités de bois ainsi libellé proviennent du Canada, de Scandinavie, de Russie ou des pays baltiques. L'obligation de déclarer le pays d'origine empêcherait cette erreur d'interprétation et aurait pour effet une augmentation de la demande de bois suisse.

Faisabilité

Le marquage du bois et des produits en bois n'est pas toujours aisé, mais il est tout à fait réalisable. Tandis qu'en 1994, le groupe HIAG (la plus grande industrie suisse de transformation du bois) s'élevait encore avec véhémence contre le principe de la déclaration obligatoire, l'importateur de bois Rudolf Ita SA (qui fait partie du même groupe) vient d'annoncer que dorénavant, tous ses produits en bois seront livrés avec l'indication de l'origine et de l'espèce.

Dans le domaine du do-it-yourself, la Migros a déjà apporté la preuve de la faisabilité d'une telle déclaration (par ailleurs appréciée de la clientèle), même si elle écrit dans l'édition du 1.9.1998 de son hebdomadaire que le marquage de produits finis tels que meubles et articles ménagers est parfois ardu (pour ne pas dire plus!). En principe, tous les produits peuvent être étiquetés.

D'une enquête menée par le BMF en 1994 auprès de 13 fabricants suisses de papier, il ressort que déclarer l'essence et l'origine du bois ne présente pas de difficulté en ce qui concerne le papier. L'obligation de déclarer doit impérativement s'appliquer aussi à la production de papier, car elle représente 25% de la consommation suisse de bois. En 1996, elle a requis 463'349 tonnes de cellulose, dont 70% provenaient de l'étranger. Or,

Bonne déclaration: L'espèce du bois et le pays d'origine sont déclarés lisiblement. (photos BMF)





Mauvaise déclaration: le terme «Bois exotique» est insuffisant, le pays d'origine fait défaut.

photos: BMF

dans beaucoup de pays, la cellulose est obtenue au moyen de coupes rases effectuées dans des forêts primaires ou de plantations d'essences étrangères à croissance rapide, comme l'eucalyptus.

Dans une expertise commandée par Pro Natura à l'Université de Saint-Gall, le professeur Heinz Hauser confirme qu'une déclaration obligatoire ne constituerait pas un obstacle commercial, donc qu'elle serait conforme aux règles du GATT/OMC. Même une action unilatérale de la Suisse dans ce domaine ne représenterait pas un problème, une solution internationale n'étant pas encore en vue. Il n'y aurait rien à craindre de plaintes de pays d'origine tels que la Malaisie, estime le professeur Hauser, qui ajoute que la Suisse a déjà introduit une déclaration obligatoire pour la viande et pour les denrées alimentaires relevant du génie génétique sans que les autres états ne se sentent discriminés.

Ne pas confondre avec un écolabel

Dans le public, il arrive fréquemment que l'on confonde «écolabel» et «déclaration obligatoire». Un écolabel tel que celui du FSC repose sur un engagement facultatif. Il est octroyé à des exploitants respectueux de critères écologiques (gestion durable) et sociaux bien précis. La déclaration obligatoire, au contraire, a un caractère contraignant: la mention du nom de l'espèce et du pays d'origine est impérative.

L'écolabel facultatif et la déclaration obligatoire se complètent idéalement. La déclaration est une information de base indispensable, l'écolabel une judicieuse information complémentaire. L'opinion selon laquelle l'introduction facultative d'un écolabel suffit à informer les

consommateurs est erronée, car le bois certifié (selon la norme FSC) sera encore longtemps disponible en faible quantité. Dans des pays tels que le Canada, la Russie, la Finlande, la Malaisie, l'Indonésie, le Cameroun et beaucoup d'autres, le bois méritant un écolabel crédible ne peut représenter, dans le meilleur des cas, que quelques pour cent de la production. La plus grande partie du bois importé continuerait de gagner le marché suisse incognito – sans déclaration. Par ailleurs, le nom de l'essence et du pays d'origine constitue une information de base utile à l'acheteur, même quand il s'agit d'un bois certifié.

La motion Eymann toujours pendante

En octobre 1997, Christoph Eymann (libéral/BS) a déposé au Conseil national une motion demandant l'introduction de la déclaration obligatoire pour le bois. Elle était cosignée entre autres par Brigitta M. Gadiant (UDC/GR) et Marc F. Suter (PRD/BE). Le Conseil fédéral propose malheureusement au Conseil national de transformer cette motion en un postulat non contraignant. Déjà en 1994, des motions allant dans le même sens (de Rosmarie Simmen, conseillère aux états, et Hugo Wick, conseiller national, tous deux PDC) ont été transformés en postulats, avec le résultat que le Conseil fédéral est resté passif dans ce domaine. Il ne faut pas que cela se reproduise. Les organisations de consommateurs, d'entraide et de protection de l'environnement espèrent cette fois obtenir le soutien de l'économie forestière suisse pour faire passer cette judicieuse requête.

Téléphonez ou écrivez aux conseillers nationaux de votre canton afin qu'ils soutiennent cette motion.

A propos du bois

Bravo!

rg – De novembre 1998 à mars 1999, les communes suivantes ont décidé de renoncer, dans le cadre des projets communaux et de leur programme d'acquisition, à tout bois produit dans des conditions inacceptables: Aarburg/AG, Hunzenschwil/AG, Kölliken/AG, Appenzell/AI, Oberegg/AI, Schwende/AI, Gais/AR, Interlaken/BE, Mühlethurnen/BE, Uetendorf/BE, Ettingen/BL, Ennenda/GL, Sent/GR, Susch/GR, Nesslau/SG, Ebnat-Kappel/SG, Solothurn/SO, Bussigny-près-Lausanne/VD qui rensentent l'utilisation du bois de pillage!, Bottens/VD Cugy/VD et la commune Elgg/ZH. Ça fait, maintenant en Suisse 240 communes et villes! En Alsace (F), deux communes se sont jointes au mouvement: Leutenheim et Sainte-Agnès et en Bretagne (F) les communes de Château-lin, et Landernau.

rg – L'organisation allemande de protection de la nature «Robin Wood» a chargé le Bremer Institut für Umweltrecht (IUR) de lui livrer un avis de droit sur la question de la compatibilité des boycotts communaux de bois tropicaux avec les accords internationaux sur les droits de douane et le commerce (GATT/OMC). Le document donne un avis clair: selon lui, la décision des autorités d'interdire le recours à de tels bois ne contrevient pas aux accords commerciaux internationaux. Les communes ont donc la liberté d'imposer des critères de production particuliers (par ex. des conditions minimales de gestion forestière) pour le bois qu'elles achètent. Aucune loi sur cette planète ne peut contraindre une commune à acheter du bois provenant du pillage des forêts primaires. La décision de certaines administrations publiques de renoncer de manière générale aux bois tropicaux est conforme au droit international. Pourtant très restrictif, le GATT prévoit expressément une exception pour les acquisitions des collectivités publiques. Il est vrai que le nouvel accord international sur les marchés

publics (AGP) annule cette exception du GATT. Mais pour le moment, les dispositions de l'AGP ne s'appliquent pas aux pays tropicaux, qui n'y ont pas adhéré. La situation juridique est donc limpide: les administrations publiques ont le droit d'accorder la préférence aux bois indigènes et d'en refuser certains autres, en particulier les bois tropicaux.

Honteux!

rg – Les importations de bois tropicaux en Suisse ont de nouveau augmenté en 1998 par rapport à 1997. C'est ce qui ressort des statistiques publiées par la «Schweizer Holz-Börse» du 18 février 1999. L'importation de bois rond (troncs entiers) a certes légèrement



Nantes est un des plus grands ports de transbordement de bois tropical en Europe. (photo: BMF)

diminué (de 5% à 4540 tonnes), mais celle de bois coupé s'est considérablement accrue (de 20,6% à 5988 tonnes).

Au cours du seul mois de décembre 1998, la Suisse a importé 10'315 tonnes de bois résineux coupé, dont 3334 tonnes (32%) d'Allemagne, 2766 tonnes (27%) d'Autriche – et en particulier 3266 tonnes (31,5%) de Scandinavie et 362 tonnes (3,5%) de l'Europe de l'Est. Au moins un tiers du bois coupé importé provient donc de pays où la méthode d'exploitation ordinaire est la coupe rase! En outre, des bois scandinaves et est-européens figurent probablement dans les statistiques de provenance de l'Allemagne et de l'Autriche, ayant transité par ces pays. Selon notre estimation, la proportion de bois résineux d'importation résineux résultant de formes d'exploitation inacceptables est sans doute nettement plus élevée.

Le constructeur naval Andreas Scheurer de Nidau/Bienne livre ses secrets dans le journal des menuisiers du 4 février 1999: «Différentes sortes de bois entrent dans la composition d'un bateau: du chêne ou de l'acajou (bois résistants et durables) dans la quille, du mélèze ou de l'acajou (imputrescibles) dans les bordages, de l'épicéa (clair, léger et stable) dans les planchers, de l'acajou ou du teck (bois nobles) dans le pont et les superstructures...»

Reconnaissons au moins à ce spécialiste le mérite de proposer aussi des bois indigènes aux clients qui accepteraient de renoncer aux bois nobles. Dans la partie rédactionnelle du

journal, on découvre en outre une publicité de la firme française Image pour des baignoires en iroko ou en érable (elle ne précise pas lequel est le plus noble). Bon, peut-être qu'une baignoire ordinaire pourrait faire l'affaire?

L'importateur suisse de bois tropicaux «Precious Woods», dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans ce journal, cherche un «vendeur avec esprit d'initiative ayant des dispositions pour trouver des débouchés appropriés à ses produits spéciaux. Il devra vendre notre bois en Europe, spécialement en Allemagne et en Suisse.» Des baignoires, par exemple?



Caricature, texte de Roger Graf

Nouvelles du BMF

Des bureaux plus spacieux à Bâle

jk – Depuis longtemps, le BMF manquait d'espace: les archives et le matériel d'exposition étaient entreposés dans un garage des environs ou chez des tiers, la bibliothèque et la vidéothèque demeuraient inaccessibles et la partie magasin était si encombrée qu'il fallait des talents de grimpeur pour y chercher quelque chose. Quand plus de deux personnes se tenaient simultanément dans le bureau, il n'était plus guère possible de travailler sérieusement. En novembre et décembre 1998, nous avons résolu le problème. La location supplémentaire d'une partie du sous-sol (dans le même bâtiment) a permis presque de tripler la surface disponible. Les travaux nécessaires (abattage d'une paroi, isolation du plafond et du sol, électricité, peinture, rénovation de la douche, installation d'étagères, etc.) ont été réalisés bénévolement par plusieurs professionnels et amis. Un grand merci à Beat Stahlberger, Maria Kreiner, Michael Studer et Waedel Brunner!

Grâce à l'engagement de ces bénévoles et de plusieurs autres, les frais de transformation n'ont pas dépassé 10'000 francs suisses. René Rohner a réalisé une grande partie de l'agencement de bureau et Kaspar Müller nous a offert un deuxième ordinateur (configuré par Michel Bovey). Manquent encore une machine à écrire et quelques installations

techniques. La location se monte maintenant à 900 francs par mois. Les contributions pour l'infrastructure de bureau sont les bienvenues (mentionnez «bureau» sur le bulletin de versement – merci!).

C'est le moment d'adresser aussi de vifs remerciements à Peter Rudin, Chantal Pfiffner, Norbert Vock et Erika Müri-Marrer pour l'aide qu'ils apportent régulièrement au BMF, ainsi qu'à tous ceux dont la collaboration occasionnelle nous est d'un précieux secours, par ex. pour l'envoi du journal.

Nous exprimons aussi toute notre gratitude à ceux qui nous ont fait parvenir des dons: ils couvrent les deux tiers de notre budget annuel! Des remerciements tout particuliers pour leur généreux soutien vont à Arnold Witzig (Oberrieden), Barbara Hartmann (Grasswil), Barbara Nathan-Neher (Zurich), Charlotte Bélet (Porrentruy), Fam. Mettler, Dorothée Buri (Münchenstein), Ernst Beyeler (Bâle), Freddy Gähwiler (Oberrindal), Fred Krebs (Berne), Greenpeace Suisse (Zurich), Dr. Han Peter Ming (Zumikon), Jean-Jacques Belet (Ecublens), Jürg Binz (Ebi-Pharm, Kirchlindach), Kaspar Füllemann (Aesch/BL), Maria Meylan (Genolier), Dr. Michael Tschanz (Zurich), Fondation Dr. Robert Thyll-Dürr (Stansstad) et Stephan Kyburz (Birsfelden). Chaque contribution est précieuse. Merci encore!